



Paris, le 6 mai 2015

## COMMUNIQUÉ DE LA FIA

### DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE RELATIVE AU SECTEUR DE LA VOLAILLE

La FIA prend acte des conclusions et de la décision de l'Autorité de la Concurrence du 5 mai 2015.

La Fédération constate que l'Autorité de la Concurrence a pris en compte les études présentées par des économistes réputés qui ont prouvé que les pratiques reprochées n'ont causé aucun dommage à l'économie, ni aux consommateurs de volailles (pas d'impact sur les prix).

La Fédération rappelle également que la majorité des réunions entre les professionnels de la filière, mentionnées dans la décision, étaient des réunions « statutaires » d'Organisations Professionnelles (Conseils, Bureau, Commissions Techniques,...) et par conséquent, ont toujours été organisées au su de tous. Pendant ces réunions, une partie de l'Ordre du Jour portait naturellement sur les difficultés de la filière :

- En 2005, suite à la crise de l'Influenza Aviaire pour enrayer une trop brutale chute des prix, dans le but de maintenir la contractualisation avec les éleveurs et d'éviter des faillites d'entreprises ainsi que la destruction de nombreux emplois,
- En 2007, au moment de la violente hausse des matières premières alors que la Distribution avait refusé de rouvrir des négociations.

Cette condamnation est néanmoins ressentie comme une sanction économique significative pour les entreprises de la filière (de l'ordre de 15 M€) alors que la FIA appelait de ses vœux une condamnation symbolique pour l'Industrie. La Fédération - qui a vu le nombre de ses adhérents abattoirs passer de 36 en 2001 à 15 aujourd'hui - redoute toujours de nouvelles disparitions d'entreprises.

Cependant, l'Autorité de la Concurrence a pris en compte l'origine du grief reproché à notre industrie qui « réside dans le déséquilibre existant entre :

- *La contractualisation d'engagements des industriels vis-à-vis des éleveurs d'une part,*
- *Et, d'autre part, l'absence d'engagement des distributeurs vis-à-vis des industriels. »*

et soutient l'engagement des entreprises de la FIA qui est de créer l'Interprofession de la filière volaille française.

*La Fédération des Industries Avicoles est une organisation professionnelle qui regroupe 23 entreprises de l'abattage et de transformation de volailles. Elle représente plus de 75 % des volumes de volailles abattues. L'industrie de l'abattage, découpe et transformation de volailles, lapins, chevreaux compte 87 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires de 6 milliards d'euros et emploient directement environ 25 000 personnes.*